

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

**Communes de Maisonnay, Alloinay,
Clussay-la-Pommeraiie et La-Chapelle-Pouilloux**

ENQUETE PARCELLAIRE

**Acquisition des emprises foncières nécessaires
à la modernisation de la RD 948,
Secteurs 1(Maisonnay) et 3(giratoire de la Brunette)**

Arrêté d'ouverture d'enquête du 8 décembre 2022 de Madame la Préfète des Deux-Sèvres.
Enquête du 17 janvier 2023 au 3 février 2023
Commissaire enquêteur : Christian Chevalier

Pièce 2 - Annexes

Ce dossier comporte 3 pièces

Le rapport d'enquête (Pièce n°1)

► **Les annexes au rapport d'enquête (Pièce n°2)**

Les conclusions motivées (Pièce n°3)

DESTINATAIRE :

Madame la Préfète des Deux-Sèvres à Niort

Table des matières

Annexe 1 – Arrêté préfectoral d’ouverture d’enquête et de désignation du commissaire enquêteur	3
Annexe 2 : Publicité avant enquête dans NR du 5 janvier 2023.....	6
Annexe 3 : Publicité pendant enquête dans NR du 20 janvier 2023.....	7
Annexe 4 : Constations du commissaire enquêteurs – Vues de quelques arbres remarquables ayant justifié le nouveau tracé de la bretelle conduisant au giratoire de la « Brunette ».....	8
Annexe 5 : Copie des notifications individuelles adressées aux propriétaires et ayant droit avec AR.....	9
Annexe 6 : Copie certificat d’affichage de l’avis d’enquête, mairie de Maisonnay.....	51
Annexe 7 : Copie certificat d’affichage de l’avis d’enquête, mairie d’Alloinay.....	52
Annexe 8 : Copie du certificat d’affichage de l’avis d’enquête, mairie de La Chapelle-Pouilloux.....	53
Annexe 9 : Copie du certificat d’affichage de l’avis d’enquête, mairie de Clussais-La Pommeraie.....	54

Annexe 1 – Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête et de désignation du commissaire enquêteur



Service de la coordination et du soutien interministériels
Pôle de l'environnement

Arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire portant sur la modernisation de la RD 948 entre Maisonnay et la RN 10 (créneau Maisonnay – Bois Roger – giratoire de la Brunette – emprises complémentaires)

La préfète des Deux-Sèvres
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 313-4 et suivants et R. 313-26 et suivants ;

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles R. 131-1 et suivants ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article L. 303-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 16 juillet 2021 portant nomination de Monsieur Xavier MAROTEL, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du 15 février 2022 portant nomination de Madame Emmanuelle DUBÉE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 août 2019 déclarant d'utilité publique le projet de modernisation de la RD 948 entre Maisonnay et la RN 10 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2022 portant délégation de signature à Monsieur Xavier MAROTEL, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu la délibération du conseil départemental des Deux-Sèvres du 22 juin 2022, approuvant le dossier d'enquête parcellaire ;

Vu le courrier du conseil départemental des Deux-Sèvres du 7 novembre 2022, sollicitant l'ouverture d'une enquête parcellaire pour ce projet ;

Vu la liste départementale des commissaires enquêteurs établie pour l'année 2023 ;

Considérant que l'acquisition des emprises de terrains nécessaires au projet d'aménagement de la RD 948 sur le territoire des communes de Maisonnay, Alloinay, Clussais-la-Pommeraiie et La Chapelle-Pouilloux, nécessite d'engager une enquête parcellaire ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Une enquête parcellaire en vue de l'acquisition des emprises de terrains nécessaires au projet d'aménagement de la RD 948 est ouverte sur le territoire des communes de Maisonnay, Alloinay, Clussais-la-Pommeraiie et La Chapelle-Pouilloux, du **mardi 17 janvier 2023 9h00 au vendredi 3 février 2023 17h00**, soit pendant 18 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Maisonnay.

Article 2 : Le dossier d'enquête parcellaire et un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies de Maisonnay, Alloinay, Clussais-la-Pommeraiie et La Chapelle-Pouilloux pendant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Maisonnay, 2 Rue des Écoles – 79 500 MAISONNAY, siège de l'enquête.

Elles pourront aussi être transmises par voie électronique, en indiquant précisément en objet : « Enquête parcellaire RD 948 », à l'adresse E-mail suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Article 3 : Monsieur Christian CHEVALIER, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête parcellaire précitée.

Article 4 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivants :

- le mardi 17 janvier 2023 de 14 heures à 17 heures, à la mairie de Maisonnay,
- le vendredi 20 janvier 2023 de 14 heures à 17 heures, à la mairie de La Chapelle-Pouilloux,
- le mercredi 25 janvier 2023 de 9 heures à 12 heures, à la mairie principale d'Alloinay (1, impasse des érables – Gournay Loizé – 79 110 ALLOINAY),
- le mardi 31 janvier 2023 de 14 heures à 17 heures, à la mairie de Clussais-la-Pommeraiie,
- le vendredi 3 février 2023 de 14 heures à 17 heures, à la mairie de Maisonnay.

Article 5 : Un avis destiné à assurer la publicité de l'enquête sera inséré en caractères apparents huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans un des journaux diffusés dans le département des Deux-Sèvres, par les soins de la préfète.

Cet avis sera affiché par les maires de Maisonnay, Alloinay, Clussais-la-Pommeraiie et La Chapelle-Pouilloux huit jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, à la mairie aux emplacements réservés aux communications officielles de la commune ; à l'issue de l'enquête, les maires de Maisonnay, Alloinay, Clussais-la-Pommeraiie et La Chapelle-Pouilloux attesteront de l'accomplissement de cette formalité par un certificat d'affichage qui seront annexés au dossier d'enquête parcellaire.

Article 6 : Les notifications individuelles aux propriétaires, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, du dépôt du dossier d'enquête parcellaire dans les mairies prévues à l'article R.131-6 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, devront être accomplies avant le début de l'enquête, par le conseil départemental des Deux-Sèvres (Maison du département, Mail Lucie-Aubrac, CS 58 880 – 79 028 Niort Cedex).

Article 7 : En cas de décès d'un propriétaire ou usufruitier antérieurement à l'ouverture de l'enquête, la notification prévue à l'article précédent pourra être faite au domicile d'un héritier connu. En cas de domicile inconnu, elle sera affichée à la porte de la mairie du domicile et publiée par tous procédés en usage dans la commune. Elle sera adressée, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

Article 8 : Les propriétaires auxquels une notification individuelle aura été faite seront tenus, en application de l'article R.131-7 du Code de l'expropriation, de préciser leur identité sur un questionnaire qui sera joint à cette notification ou à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Article 9 : À l'expiration du délai fixé à l'article 1^{er}, les registres d'enquête parcellaire seront clos et signés par les maires et transmis, dans les 24 heures avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur qui, après avoir examiné les observations qui lui auront été éventuellement présentées, dressera le procès-verbal de l'opération et adressera son rapport et ses conclusions motivées à la préfète (Service de la coordination et du soutien interministériels – Pôle de l'Environnement). Ces opérations devront être terminées dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Article 10 : Si le commissaire enquêteur propose en accord avec l'expropriant, un changement au tracé et si le changement rend nécessaire l'expropriation de nouvelles surfaces de terrains bâties ou non bâties, avertissement en est donné collectivement ou individuellement dans les conditions fixées aux articles R.131-1 à R.131-6, aux propriétaires qui sont tenus de se conformer aux dispositions de l'article R.131-7.

Article 11 : Les frais occasionnés par cette enquête, relatifs à l'insertion de l'avis dans la presse, aux vacations et déplacements du commissaire enquêteur, seront pris en charge par le conseil départemental des Deux-Sèvres, maître d'ouvrage.

Article 12 : La préfète est l'autorité compétente pour déterminer, par arrêté de cessibilité, la liste des parcelles ou des droits réels immobiliers à exproprier.

Article 13 : Le secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres, les maires de Maisonnay, Alloinay, Clussais-la-Pommeraiie et La Chapelle-Pouilloux et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Niort, le 08 DEC. 2022

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Xavier MAROTEL

immobilier

www.dansdeuxsevres.fr

VENTE MAISON

3F Immobilier Attention Aménagement Grand Appartement

COMBLAND 56 325 €

Vente Maison type 3 de 60m²
DPE : F/GS - C

Ce bien est une maison individuelle avec un jardin de 1000m² et un terrain de 1000m². Elle est située dans un quartier calme et agréable. Elle dispose de 3 chambres, d'une salle de bain, d'une cuisine équipée et d'un salon avec cheminée. Elle est également dotée d'un garage et d'un jardin arboré.

Proche de toutes commodités, elle est idéale pour une famille ou pour un investissement.

Visitez-la dès maintenant !

CONTACT : 02 51 54 59 22

DIVERS VENTES

107000 €

A 7 minutes du centre de Saint Gilles Croix de Vie. Résidence pleine pied de 53.00 m² sans vis-à-vis, exposition Sud Sud/Ouest. Belle pièce de vie lumineuse, cuisine équipée, 2 chambres, SDB et WC. Terrain paysagé de 356 m² avec studio de jardin et loggia de 18 m². 107 000 € - Tél. 02 50 28 01 02 - contact@minivillage.fr

IMMOBILIER COMMERCIAL

SAUZE VALSUISSE 50 825 €

Vente

Proche de Saillat-sur-Cher et de Beaulieu, sortie n°13 de l'autoroute A83/E804, à vendre local commercial avec salles de réception et cuisine professionnelle, idéal pour traiteur, organisation de réceptions, ou restaurateur. Tél.06.60.34.42.41.

Les annonces immo

villégiatures

MER

Saint-Palais-sur-Mer (17420), 50 m² plage, plein centre, loue maison tout confort 4 personnes, wifi, jardin, parking privé, tarifs selon périodes. mariefrancebois@orange.fr ou 06.61.92.21.65

VENTE VILLÉGIATURE

49000 €

Saint-Hilaire de Riez. A 300 mètres des plages et des commerces. Camping ouvert à l'année. Mobil-home résidentiel 6 couchages sans vis-à-vis. Valeur Neuf 52 700 €, vendu 24 000 € entièrement équipé. 02 51 54 59 22

Vous souhaitez passer une annonce dans votre quotidien ?

Contactez-nous :

- par téléphone : **0600 19 63 60 GRATUIT**
- par mail : serviceclients@pro-marches-publics.com
- ou rendez-vous dans le rubrique ANNONCES des sites internet www.nouvelle-republique.fr ou www.pro-marches-publics.com

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE

PORTANT SUR LA MODERNISATION DE LA RD 948 ENTRE MAISONNAY ET LA RN 10 (CRÉNEAU MAISONNAY - BOIS ROGER - GIRATOIRE DE LA BRUNETTE - EMPRISES COMPLÉMENTAIRES)

Par arrêté préfectoral du 9 décembre 2022, une enquête parcellaire portant sur la modernisation de la RD 948 entre Maisonnay et la RN 10 (créneau Maisonnay - Bois Roger - giratoire de la Brunette - emprises complémentaires), est ouverte du mardi 17 janvier 2023 08h00 au vendredi 3 février 2023 17h00, soit dix-neuf jours consécutifs, sur les territoires des communes de Maisonnay, Alligny, Chassais-la-Pommerais et La Chapelle-Poulloux.

Durant toute cette période, le dossier d'enquête et un registre seront déposés dans les mairies de Maisonnay, Alligny, Chassais-la-Pommerais et La Chapelle-Poulloux afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions, en les consignant sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Maisonnay, 2 Rue des Ecoles - 79200 MAISONNAY, siège de l'enquête ou par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête à savoir : - Enquête parcellaire RD948 - à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-vente@deuxsevres.gouv.fr

M. Christon CHEVALIER, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Le commissaire enquêteur se rendra à la disposition du public aux jours et heures suivants :

- mardi 17 janvier 2023 de 14h à 17h, à la mairie de Maisonnay,
- vendredi 20 janvier 2023 de 14h à 17h, à la mairie de La Chapelle-Poulloux,
- mercredi 25 janvier 2023 de 9h à 12h, à la mairie principale d'Alligny (1, impasse des Lathées - Gornay Laillé - 79110 ALLIGNY),
- mardi 31 janvier 2023 de 14h à 17h, à la mairie de Chassais-la-Pommerais,
- mercredi 3 février 2023 de 14h à 17h, à la mairie de Maisonnay.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête parcellaire, le commissaire enquêteur dressera le procès-verbal de l'opération et l'adressera ainsi que son avis à la préfecture des Deux-Sèvres (Service de la coordination et du soutien départementales - Pôle de l'aménagement - 20-49-00 00 52).

L'arrêté préfectoral précité est consultable dans les mairies de Maisonnay, Alligny, Chassais-la-Pommerais et La Chapelle-Poulloux.

Le dossier ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis en ligne sur le site internet de la préfecture, à l'adresse suivante : deuxsevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arrêtes-d-autorisation

Toute personne physique ou morale peut demander, à ses frais, copie du rapport et des conclusions inscrites à la préfecture.

La préfecture des Deux-Sèvres est l'autorité compétente pour déterminer, par arrêté de classement, la liste des parcelles ou des droits réels susceptibles d'être acquis.

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

Commune de VAL-EN-VIGNES

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

PROJET DE CRÉATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL À CERSAY

En application de l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2022, il sera procédé du mardi 3 janvier 2023 au jeudi 5 février 2023 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, sur les territoires de la commune de VAL-EN-VIGNES, à une enquête publique relative au projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol à Cersay sur le territoire de la commune de VAL-EN-VIGNES présenté par le SAS Cersay Solar.

Pendant toute cette période, le dossier et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés en mairie de VAL-EN-VIGNES, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public, et éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être consignées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de VAL-EN-VIGNES, 10 rue du Moulin, Cersay, 79200 VAL-EN-VIGNES, siège de l'enquête. Elles pourront aussi être transmises par voie électronique, en indiquant précisément l'objet : Centrale photovoltaïque au sol à Cersay, commune de Val-en-Vignes" à l'adresse suivante : pref-contact-vente@deuxsevres.gouv.fr

Toutes les observations seront consultables sur le site internet des services de l'état dans les Deux-Sèvres (<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arrêtes-d-autorisation/Val-en-Vignes>).

M. Edgard CHAUDOUX désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mairie présente du tribunal administratif de POITIERS, se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants à la mairie de VAL-EN-VIGNES :

- le mardi 3 janvier 2023, de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 11 janvier 2023, de 9 heures 30 à 12 heures 30,
- le mardi 17 janvier 2023, de 9 heures à 12 heures,
- le mardi 24 janvier 2023, de 9 heures à 12 heures,
- le jeudi 2 février 2023, de 9 heures à 12 heures.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, sous forme papier ou dématérialisée, à la Préfecture - Service de Coordination et du Soutien Interministériel - Pôle Environnement - pendant les heures d'ouverture au public de 09h00 à 17h00. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

En outre, ce avis, ainsi que le dossier d'enquête publique seront publiés sur le site internet précis des services de l'état dans les Deux-Sèvres.

À l'issue du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la mairie de VAL-EN-VIGNES, ainsi qu'au Pôle environnement de la Préfecture des Deux-Sèvres (05.49.08.96.53) pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'état dans les Deux-Sèvres précis.

À l'issue de l'enquête publique, la préfecture des Deux-Sèvres statue sur la demande d'autorisation de classement et sur la demande de permis de construire sollicités dans le cadre du projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol à Cersay sur le territoire de la commune de VAL-EN-VIGNES.

Toute information complémentaire sur le dossier pourra être obtenue auprès de la SAS Cersay Solar, maître d'ouvrage au contact Monsieur Marc-Alexandre CLAUDEAU - Chef de projet solaire et photovoltaïque - m.claudeau@ceds.fr (05 49 28 08 26 ou 07 67 11 56 21).

Vie de sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 novembre 2022, il est constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

- Dénomination : NEW FACADES
- Capital social : 500 €
- Siège Social : 11 Rue des Gîtes 79200 LA-CRÈCHE
- Objet : La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement, tous les travaux de terrassement, ravalement, enduits et enduits de façades, la réalisation d'aménagement et la rénovation de locaux de particuliers et/ou de professionnels.

Durée : 99 années

Président : M. Aude LOUÏG, demeurant 11 Rue des Gîtes 79200 La Crèche

La société sera immatriculée au R.G.S. de Nantes

Le représentant légal

FIDELER BIKE

Société par actions simplifiée au capital de 111,201 €

Siège social : 71 rue de la Fontaine 79000 SEGUZIERS

407 568 361 RCS Nant

Par décision en date du 22 décembre 2022, l'associé unique a nommé le associé GROUPE JEM, ayant son siège social Rue du Futa de la Ville - 79180 Champs, immatriculée sous le n° B15 700 533 RCS Nantes, en qualité de président au remplacement de M. Cyril BERT.

Pour avis

S.E.L.A.R.L. CABINET JURIDIQUE LALANDE ET ASSOCIÉS

AVOCATS ASSOCIÉS AU BARREAU DE SAINTES

5 Rue des Bouchères 17100 MONTHEROU

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

CG FIANOS

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros

Siège social : 5 Rue de Figeac 79110 ST PARDONNÉS SOUTIERS

907 822 143 RCS NANT

Aux termes d'une décision en date du 04 avril 2022, l'associé unique a décidé d'élargir l'objet social aux activités de prestations de formation aux diplômés d'après-les et réajuster de parcs, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Gérance

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics sup. à 90 000 Euros

BI BRESSUIRE

Commune de Bressuire

AVIS DE PUBLICITÉ

Accord-cadre mono-attributaire de fournitures PROCÉDURE ADAPTÉE (Article R2123-1, L2123-1, L1111-3 - L2125-1, R2162-13, R2162-14 du Code de la commande publique)

Maître d'ouvrage : commune de Bressuire.

Objet du marché : achats, fournitures et livraison d'équipements, matériels et jeux ludiques pour les besoins de la bibliothèque de la Ville de Bressuire, 4 lots distincts.

Décomposition en lots ; 4 lots passés sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire avec attribution de bonis de commande pour un montant maximum de 65 000,00 € HT.

- Lot n° 1 : MOBILIERS CLASSIQUES (maxi : 20 000 € HT)
- Lot n° 2 : MOBILIERS LUDIQUES (maxi : 25 000 € HT)
- Lot n° 3 : MATÉRIELS ÉLECTROMÉNAGER, INFORMATIQUE ET TV (maxi : 10 000 € HT)
- Lot n° 4 : CONSOLES, JEUX VIDÉOS AVEC FOURNITURES ASSOCIÉES (maxi : 10 000 € HT)

Durée : 1 an renouvelable 1 fois. Commencement de l'accord cadre à la date de l'accusé réception de sa notification.

Dossier de consultation : téléchargement obligatoire sur le site <http://www.marches-publics.fr>

Date limite de remise des offres : 13 février 2023 à 12 h.

Critères d'attribution : de règlement de consultation.

Procédures de recours : tribunal administratif de Poitiers.

Renseignements techniques et administratifs : sur le site <http://www.marches-publics.com>

Date d'envoi du présent avis : le 3 janvier 2023.

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRSD, Centre Presse et autres presses habilitées :

E-mail : aofm-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10

NR Communication - 26, rue Athée-de-Musset

BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.ni-legalis.com

Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marches-publics.com

Pro MARCHÉS PUBLICS

Le portail des marchés publics et privés

légales et officielles

www.pro-marchespublics.com / nr-legales.com

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :

E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics sup. à 90 000 Euros

DEUX SEVRES
LE DÉPARTEMENT
79

Département des Deux-Sèvres (79)

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

SIRET - N° : 22790001600352.
79028 Niort Cedex.
Groupement de commandes : non.
Moyens d'accès aux documents de la consultation
Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
Identifiant interne de la consultation : DE-2022-101
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : bureau des marchés.
Mail : marches-publics@deux-sevres.fr
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Capacités techniques et professionnelles : Cf. RC.
Technique d'achat : accord-cadre.
Date et heure limite de réception des plis : lundi 6 février 2023, 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) : IFFCAM.
Intitulé du marché : fourniture de matériels audiovisuels pour l'IFFCAM.
CPV : 32321200.
Type de marché : fournitures.
Lieu principal d'exécution : IFFCAM Ménigoute.
Durée du marché (en mois) : 36.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Marché aléatoire : oui.
Lot n° 1 : MATÉRIELS DE WEB TV. CPV : 32321200.
Lieu d'exécution du lot : IFFCAM
Lot n° 2 : APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES, CAMÉRAS ET MATÉRIELS AUDIOVISUELS. CPV : 32321200.
Lieu d'exécution du lot : IFFCAM
Visite obligatoire : non.
Autres informations complémentaires : lot 1 : montant maximum 60 000 € HT. Lot 2 : 140 000 € HT
Le financement est assuré par le Département et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).
Envoi à la publication : 17/01/2023.

Publiez vos
annonces
légales

en ligne



Marchés publics inf. à 90 000 Euros

melle

Ville de Melle

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

M. Sylvain Griffault, maire, quartier Mairie, 79500 Melle.
Tél. : 05.49.27.00.23.
SIRET 21790174300013.
Référence acheteur : StJO
L'avis implique un marché public.
Objet : maîtrise d'œuvre relative à la restructuration et rénovation thermique et énergétique de la salle de sport Saint-Joseph.
Procédure : procédure adaptée.
Forme du marché : prestation divisée en lots : non.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.
60 % valeur technique de l'offre. 40 % prix.
Remise des offres : 13/02/2023 à 12 h 00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 17/01/2023.
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.pro-marchespublics.com>

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE

ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA MODERNISATION DE LA RD 948 ENTRE MAISONNAY ET LA RN 10 (CRÉNEAU MAISONNAY – BOIS ROGER – GIRATOIRE DE LA BRUNETTE – EMPRISES COMPLÉMENTAIRES)

Par arrêté préfectoral du 8 décembre 2022, une enquête parcellaire portant sur la modernisation de la RD 948 entre Maisonnay et la RN 10 (créneau Maisonnay – Bois Roger – giratoire de la Brunette – emprises complémentaires), est ouverte du **mardi 17 janvier 2023 9h00 au vendredi 3 février 2023 17h00**, soit dix-huit jours consécutifs, sur le territoire des communes de Maisonnay, Aloinay, Cussais-la-Pommeraye et La Chapelle-Pouilloux.

Durant toute cette période, le dossier d'enquête et un registre seront déposés dans les mairies de Maisonnay, Aloinay, Cussais-la-Pommeraye et La Chapelle-Pouilloux afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, et formuler éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions, en les consignants sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Maisonnay, 2 Rue des Ecoles – 79500 MAISONNAY, siège de l'enquête ou par voie électronique, en indiquant précisément l'objet de l'enquête à savoir : « Enquête parcellaire RD948 », à l'adresse e-mail suivante : pref-contact-enquetespublics@deux-sevres.gouv.fr
M. Christian CHEVALIER, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivants :

- mardi 17 janvier 2023 de 14H à 17H, à la mairie de Maisonnay,
 - vendredi 20 janvier 2023 de 14H à 17H, à la mairie de La Chapelle-Pouilloux,
 - mercredi 25 janvier 2023 de 9H à 12H, à la mairie principale d'Aloinay (1, impasse des étables – Gournay Loizé – 79110 ALLOINAY),
 - mardi 31 janvier 2023 de 14H à 17H, à la mairie de Cussais-la-Pommeraye,
 - vendredi 3 février 2023 de 14H à 17H, à la mairie de Maisonnay.
- Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête parcellaire, le commissaire enquêteur dressera le procès-verbal de l'opération et l'adressera ainsi que son avis à la préfète des Deux-Sèvres (Service de la coordination et du soutien interministériels – Pôle de l'environnement – 05.49.06.69.52).

L'arrêté préfectoral précité est consultable dans les mairies de Maisonnay, Aloinay, Cussais-la-Pommeraye et La Chapelle-Pouilloux.

Le dossier ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis en ligne sur le site internet de la préfecture, à l'adresse suivante <http://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetespublics-departementales-et-arretes-d-attribution>

Toute personne physique ou morale peut demander, à ses frais, copie du rapport et des conclusions motivées à la préfète.

La préfète des Deux-Sèvres est l'autorité compétente pour déterminer, par arrêté de cessabilité, la liste des parcelles ou des droits réels immobiliers à exproprier

Publications d'Annonces
Officielles & Légales

Tous titres de presse

GAGNEZ DU TEMPS !

Vos contacts :

Indre et Loire

Tél : 02 47 60 62 10

Loir et Cher

Tél : 02 47 60 62 10

Indre

Tél : 02 47 60 62 79

Vienne

Tél : 02 47 60 62 79

Deux-Sèvres

Tél : 02 47 60 62 10

ou par email

aof@nr-communication.frPour publier ou consulter
une annonce légale :www.nr-legales.com

*paiement par CB sécurisé



MARCHÉS PUBLICS

- Publication
- Dématérialisation
- Consultation et veille

Annexe 4 : Constatations du commissaire enquêteurs – Vues de quelques arbres remarquables ayant justifié le nouveau tracé de la bretelle conduisant au giratoire de la « Brunette ».



Annexe 5 : Copie des notifications individuelles adressées aux propriétaires et ayant droit avec AR.

RA 0290 1986 0FR

Madame
PETRAULT Emmanuelle
23, rue de la fontaine des Loges
Fougères
79160 BECELEUF

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mait Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

RETOUR A :

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ
Contre-remboursement

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À REPORTER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : 16/11/22
Distribué le : 16/11/22
Signature du destinataire :

R.G.E. NATURELLE B 356 000 000 - AGRÈMENT N° 417
AC MAT-0027

CE FUILETT ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

ACTURES Madame Emmanuelle PETRAULT
23 rue de la Fontaine des loges
Fougères
79160 BECELEUF

Niort, le **13 DEC. 2022**

RÉCEPTION
Mairie de Niort
M. Y. Brunette (emprises complémentaires)
M. de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.


Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON,

Article R131-4

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2015

Création DÉCRET n°2014-1635 du 26 décembre 2014 - art.

I. – Le préfet territorialement compétent définit, par arrêté, l'objet de l'enquête et détermine la date à laquelle elle sera ouverte ainsi que sa durée qui ne peut être inférieure à quinze jours. Il fixe les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies et les observations recueillies sur des registres ouverts à cet effet et établis sur des feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maire. Il précise le lieu où siègera le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête. Enfin, il prévoit le délai dans lequel le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête devra donner son avis à l'issue de l'enquête, ce délai ne pouvant excéder un mois.

II. – Lorsque les immeubles à exproprier sont situés dans plusieurs départements, les conditions de déroulement de l'enquête définies au I sont fixées par arrêté conjoint des préfets des départements concernés. Cet arrêté peut désigner le préfet chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.

Article R131-5

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2015

Création DÉCRET n°2014-1635 du 26 décembre 2014 - art.

Un avis portant à la connaissance du public les informations et conditions prévues à l'article R. 131-4 est rendu public par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés, dans chacune des communes désignées par le préfet, dans les conditions prévues à l'article R. 112-16. Cette désignation porte au minimum sur toutes les communes sur le territoire desquelles l'opération doit avoir lieu.

L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au maire et doit être certifié par lui.

Le même avis est, en outre, inséré en caractères apparents dans l'un des journaux diffusés dans le département, dans les conditions prévues à l'article R. 112-14.

Article R131-6

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2015

Création DÉCRET n°2014-1635 du 26 décembre 2014 – art.

Notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite par l'expropriant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, aux propriétaires figurant sur la liste établie conformément à l'article R. 131-3, lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire, qui en fait afficher une, et, le cas échéant, aux locataires et aux preneurs à bail rural. — [C. expr., art. R. 11-22.]



NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

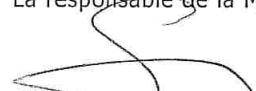
Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON ;

TAD

RA 0290 1960 4FR

Monsieur
BERNARD Pascal
22, rue de Bellevue
79230 VOUILLE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À REFORMER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : _____
Distribué le : _____
Signature du destinataire : _____

R.C.S. NIORT 2 266 000 000 - AGREMENT N° 417
AC MAT-0032

REFFERENCES

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

ACTURES Monsieur Pascal BERNARD
22 rue de Bellevue
79230 VOUILLE

Niort, le **13 DEC. 2022**

CEPTION
ay et la RN 10
a Brunette (emprises complémentaires)
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

LA FUSILLE

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ
Contre-remboursement

RA 0290 1962 1FR

Madame
BOUFFARD épouse FOUCHER Marie-Thérèse
29, route des artisans
Limort
79190 CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À RETOURNER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le :
Distribué le :
Signature du destinataire :

R.C.B. NANTERRE H 7963 000 000 - AGRÈMENT N° 417
AC NAT-0031

REVENIR

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

MADAMES
Madame Marie-Thérèse BOUFFARD épouse
FOUCHER
29 route des artisans
Limort
79190 CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

Niort, le 13 DEC. 2022

MISSION

et la RN 10
unette (emprises complémentaires)
LUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON,

TAD

RA 0290 1976 8FR

Madame
BOUFFARD épouse AUDRY Monique
1, rue du champ de revetizon
79370 CELLES-SUR-BELLE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

RETOUR A :

A CONSERVER DANS LE FASCICULE
ET A RECHERCHER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : 13/12/22
Distribué le : 15/12/22

Signature du destinataire :

R.C.S. NANTERRE B 356 000 000 - AGREMENT N° 417
AC MAT-0008

Bouffard

REPERMISE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

ADRESSES Madame Monique BOUFFARD épouse AUDRY
1 rue du champ de revetizon
79370 CELLE-SUR-BELLE

Niort, le **13 DEC. 2022**

OBJET

Parcelles RD 948 et la RN 10
Parcelles Brunette (emprises complémentaires)
Parcelles de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.


Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement.

RA 0290 1979 9FR

Madame
COUTIN Monique
15, route de Melle
Les Vinettes
79500 SAINT-VINCENT-LA-CHATRE

Présenté le : 21.12.2022
Distribué le :
Signature du destinataire : *Monique Coutin*

R.C.B. NAVIERRE B 356 000 000 - AGRÈMENT N° 417
AC MAT-0013

RECEPTION

À CONSERVER PAR LE DESTINATAIRE
ET À RENDRE SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

CTURES Madame Monique COUTIN
15 route de Melle
Les Vinettes
79500 SAINT VINCENT LA CHATRE

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION
ay et la RN 10
Brunette (emprises complémentaires)
e CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine

Nathalie Sabiron
Nathalie SABIRON

TAD

RA 0290 1977 1FR

Moniteur
 ROY-Jean-Charles
 1, Allée de la Touche Aymond
 79500 MAISONNAY

Département des-Deux-Sèvres
 PERI/MISSION PATRIMOINE
 Maison du Département
 Mail Lucie Aubrac
 79028 NIORT CEDEX

A COMPTER PAR LE FACTEUR
 ET A REBORDER SUR LA PREUVE
 DE DISTRIBUTION

Présenté le : 09/12/2022
 Distribué le :
 Signature du destinataire

R.C.S. MAIRIE DE 480 000 000 - AGREMENT N° 417
 AC MAT-0010

RECEPTION

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DETACHER ENSEMBLE
 A PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

ACTEURS

Monsieur Jean-Charles ROY
 1 Allée de la Touche Aymond
 79500 MAISONNAY

Niort, le **13 DEC. 2022**

RECEPTION

Mairie de la RN 10
 La Brunette (emprises complémentaires)
 de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
 La responsable de la Mission Patrimoine


 Nathalie SABIRON

RA 0290 1980 8FR

Moniteur
 PROUST Francis
 9, Bois Roger
 79500 SAINT-VINCENT-LA-CHATRE

Département des Deux-Sèvres
 PERI/MISSION PATRIMOINE
 Maison du Département
 Mail Lucie Aubrac
 79028 NIORT CEDEX

AVIS DE RÉCEPTION
 DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ
 Contre-réceptionnement

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À RENDRE SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté le : 21/12/2022

Distribué le : 21/12/2022

Signature du destinataire

R.C.B. NANTERRE 366 000 000 - AGREMENT N° 417
 AC-MAT-0015

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

LECTURES Monsieur Francis PROUST
 9 Bois Roger
 79500 SAINT VINCENT LA CHATRE

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION

Yannick BESSON
 10 rue de la Brunette (emprises complémentaires)
 de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
 La responsable de la Mission Patrimoine


 Nathalie SABIRON

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ
Contre-remboursement.

RA 0290 1981 1FR

Monseigneur
BERNARD ERIC
2, chemin des vallées
79220 GERMOND-ROUVRE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

À COMPLÉTER PAR LE DESTINATAIRE
ET À REPORTER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : 16/12/22
Distribué le : 17/12/22
Signature du destinataire:

R.C.B. MAINTIEN F. 884.000.000 - AGRÈMENT N° 417
AC MAT-0017

REFFERENCE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

ACTURES Monsieur Eric BERNARD
2 chemin des vallées
79220 GERMOND ROUVRE

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION

Maison du Département et la RN 10
à Brunette (emprises complémentaires)
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

RA 0290 1982 5FR
Madame
FOUCHE Sandra
2, rue des Genets
79500 MAISONNAIS

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement

À COMPLÉTER PAR LE RACUTEUR
ET À RENDRE SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : 13/12/2022
Distribué le :

Signature du destinataire :

R.G. AG. MAIL - 0019 - ACHÈVEMENT N° 417

REPERE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

ADRESSES Madame Sandra FOUCHE
2 rue des Genets
79500 MAISONNAIS

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION

Maison du Département et la RN 10
Mail Brunette (emprises complémentaires)
79028 NIORT CEDEX de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.


Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

TAD

RA 0290 1966 6FR

Monsieur
TRILLAUD Tony
15 Bois Roger
79500 SAINT-VINCENT-LA-CHATRE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

RETOUR A

A COMPLETER PAR LE DESTINATAIRE
ET A REPOSER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le :

Distribué le : 21/12/2022

Signature du Destinataire :

Trillaud

R.C.S. ACTIVAT*002800000 - AGREMENT N° 417

REPERENOR

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DETACHER ENSEMBLE
A PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

ACTEURS Monsieur Tony TRILLAUD

15 BOIS ROGER

79500 SAINT VINCENT LA CHATRE

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION

par la voie postale et la RN 10

à la Mission Patrimoine (emprises complémentaires)

à la Maison du Département CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ
Contre-remboursement

RA 0290 1968 3FR
Madame

FICHET Anne
7, Chemin des poiriers caillias
La Poussardière
17350 SAINT-SAVINIEN

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

À COMPLÉTER PAR LE DESTINATAIRE ET À RETOURNER SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté le :
Distribué le : *16/12/22*
Signature du destinataire :

R.G.S. ACHIMAT 00200 000 - AGRÈMENT N° 47

REFFERENCE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

LECTURES

Madame Anne FICHET

7 Chemin des poiriers caillias
La Poussardière

17350 SAINT SAVINIEN

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION

Yannick BESSON
Maison du Département
10 rue de la Brunette (emprises complémentaires)
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ
Contre-remboursement.

RA 0290 1969 7FR

Madame
FOUCHE épouse BRARD Mireille
1, chemin des perruquiers
79500 MELLE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À REPORTER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : *[Signature]*
Distribué le : *[Signature]*
Signature du destinataire :

H.C.S. PAC - MAT - 0018 000 - AGRÈMENT N° 417

RÉFÉRENCE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

ACTURES Madame Mireille FOUCHE épouse BRARD

1 Chemin des perruquiers

79500 MELLE

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION

ay et la RN 10
la Brunette (emprises complémentaires)
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine

[Signature]

Nathalie SABIRON

RA 0290 1970 6FR

Madame
FOUCHE épouse BERNARD Cosette
514, Coteau du Chaillot
79410 ECHIRE

Département des Deux-Sèvres
PÉRI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ
Centre-remboursement

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté le :
Distribué le :

Signature du destinataire

20-12-2022 ECHIRE

R.C.B. FACTURAT-0018

REPERMISE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

ACTURES Madame Cosette FOUCHE épouse BERNARD
514 Coteau du chaillot
79410 ECHIRE

Niort, le 13 DEC. 2022

CEPTION
May et la RN 10
La Brunette (emprises complémentaires)
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

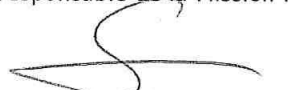
Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

RA 0290 1954 7FR

Monsieur
COUTIN Claude
15, route de Melle
Les Vinettes
79500 SAINT-VINCENT-LA-CHATRE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

RETOUR A :

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À REPOSER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : 21.12.2022

Distribué le :

Signature du destinataire :

R.C.S. NIORT 465 000 - AGREMENT N° 417
AC-MAT-0013

REPERNAGE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

CTURES

Monsieur Claude COUTIN

15 route de Melle
Les Vinettes

79500 SAINT VINCENT LA CHATRE

Niort, le 13 DEC. 2022

CEPTION

ay et la RN 10
Brunette (emprises complémentaires)
e CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

TIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

RA 0290 1955 5FR

Madame
BOUFFARD Vve ROY Odette
11, Route du Bourg
79500 MAISONNAIS

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

À COMPTER À PARTIR DE LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement.

À COMPTER À PARTIR DE LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

Présenté le :
Distribué le : 21/12/2022
Signature du destinataire :

R.S. ACTIVAT 001100 000 - AGRÈMENT N° 417

RECEPTION

RECEPTION

RECEPTION

ACTEURS Madame Odette BOUFFARD
11 route du Bourg
79500 MAISONNAIS
Niort, le 13 DEC. 2022

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.


Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine



Nathalie SABIRON

TAD



RA 0290 1957 8FR

Madame

BOUFFARD épouse SIMMONET Liliane
23, rue des lavandières
CHAIL
79500 FONTIVILLIE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement.

À COMPTER PAR LE FACTEUR
ET LA RECEPTION PERUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le :

Distribué le : 22/12/2022

Signature du destinataire :

Lucie Aubrac

R.C.B. AC NIORT 6007 000 000 - AGRÈMENT N° 417

RÉFÉRENCE

RETOUR À :

RECEPTION

Maison du Département des Deux-Sèvres
Mission Patrimoine
1 rue Brunette (emprises complémentaires)
49100 CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

ACTURES

Madame Liliane BOUFFARD épouse SIMMONET

23 rue des lavandières
CHAIL

79500 FONTIVILLIE

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION

Maison du Département des Deux-Sèvres
Mission Patrimoine
1 rue Brunette (emprises complémentaires)
49100 CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

CE FEUILLET ET LA PERUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine



Nathalie SABIRON

TAD



RA 0290 1950 2FR

Monsieur le Maire
Commune de MAISONNAY SIREN 217 901
644
2, rue des écoles
79500 MAISONNAY

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement.

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À RAPPORTER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le :
Distribué le : 21/12/2022
Signature du destinataire :

R.C.S. AC-WAT-000020000 AGREMENT N° 417

REFFERENCE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

ACTES

Monsieur Le Maire
Commune de MAISONNAY

2 rue des écoles
79500 MAISONNAY

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION

Maison du Département
2, rue des écoles
79500 MAISONNAY
et la RN 10
à Brunette (emprises complémentaires)
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.


Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine



Nathalie SABIRON

TAD



RA 0290 1958 1FR

Madame
BOUFFARD Anne-Marie
1, rue du champ de revetizon
79370 CELLES SUR-BELLE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

RETOUR A :

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement.

À CONSERVER PAR LE DESTINATAIRE
ET À REPOSER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le :

Distribué le : 21/12/22

Signature du destinataire :

RCS ACOMPTAT 500 000 - AGREMENT N° 417

REPÈRE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

ACTES Madame Anne-Marie BOUFFARD

1 rue du Champ de revetizon
79370 CELLES SUR BELLE

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION

ay et la RN 10
a Brunette (emprises complémentaires)
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

TAD

RA 0290 1951 6FR

Madame
DELEZAY née CHANTELOUBE Monique
3, rue du stade ST Martin
79110 FONTENILLE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

A COMPTER PAR LE FACTEUR
ET A REPORTER SUR LA PREUVE
DES DÉSIGNATIONS

Présenté le : *13/12/2022*

Distribué le : *13/12/2022*

Signature du destinataire :

R.C.S. NIORTRE 9 366 900 000 - AGREMENT N° AIV
AC MAT-0043

RÉFÉRENCE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

LECTURES Madame Monique DELEZAY
3 rue du Stade Saint Martin
79110 FONTENILLE

Niort, le **13 DEC. 2022**

RECEPTION
Noy et la RN 10
la Brunette (emprises complémentaires)
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.


Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine

Nathalie Sabiron
Nathalie SABIRON

TAD



RA 0290 1781 5FR

Madame
AUDINET-née CLUSEAU Jeannine
Appart 29, 28, rue du Baron
79190 SAUZE-VAUSSAIS

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

À COMPTER PAR LE FACTEUR
ET À RÉCEPTION PAR LE BUREAU
DE DISTRIBUTION

Présenté le : *J. Audinet*
Distribué le : *22/12/22*
Signature de l'administrateur :

R.C.S. NANTERRE B 866 000 000 - AGREMENT N° 417
AC MAT-0038

CH FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

ACTEURS Madame Jeannine AUDINET
28 rue du Baron
Apprt 29
79190 SAUZE-VAUSSAIS
Niort, le 13 DEC. 2022

RÉCEPTION
ay et la RN 10
Brunette (emprises complémentaires)
e CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

RÉFÉRENCE

IFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine



Nathalie SABIRON

TAD

RA 0290 1776 7FR

MORSTIEUR
AUDE Patrice
4, Chemin de l'ouche
79190 MAIRE-LEVESCAULT

Département des Deux-Sèvres
PÉRI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

Niort, le **13 DEC. 2022**

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ
Contre-remboursement.

À COMPTER PAR LE FACTEUR
ET À RETENIR LA PREUVE
DES DÉPÊCHES

Présenté le 21/12/22
Distribué le 22/12/22
Signature du destinataire:

R.G.S. NAVIERRE B 896 000 000 - AGREMENT N° 417
AC MAT-0036

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

DESTINATAIRES

Monsieur Patrice AUDE
4 Chemin de l'ouche
79190 MAIRE-LEVESCAULT

ADRESSE

79190 MAIRE-LEVESCAULT

DATE

Niort, le **13 DEC. 2022**

OBJET

Parcelles cadastrales
du territoire de
Maire-levescault
et la RN 10
Brunette (emprises complémentaires)
CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

IDENTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine

Nathalie SABIRON

RA 0290 1773 6FR

AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À RENDRE SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté le : *13 Dec 2022*

Distribué le :

Signature du destinataire : *J. Audinet*

R.C.S. NANTERRE B 856 000 000 - AGRÈMENT N° 417
AC MAT-0037

RETOUR À

Monsieur
AUDINET Jean-Louis
4, place Aristide Briand
79500 MELLE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

CTURES Monsieur Jean-Louis AUDINET
4 place Aristide Briand
79500 MELLE

Niort, le **13 DEC. 2022**

OPTION

ay et la RN 10
a Brunette (emprises complémentaires)
le CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine

Nathalie Sabiron

Nathalie SABIRON

AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ Contre remboursement.

RA 0290 1963 5FR

Madame
BOUFFARD épouse DENON Claudette
10, Rue de la République
17510 SALAIGNES

Departement des Deux-Sèvres
PERT/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET À REPORTER SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté le : 16/12/2022

Distribué le : 16/12/2022

Signature du destinataire :

R.G.S. DÉPARTEMENT 00299 000 - AGRÈMENT N° 417

RETOUR À :

REFFÉRENCE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINILLÉS

ADRESSES Madame Claudette BOUFFARD épouse DENON
10 rue de la république
17510 SALAIGNES

Niort, le **13 DEC, 2022**

RECEPTION

Mail et la RN 10
la Brunette (emprises complémentaires)
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

RA 0290 1963 5FR

Madame
BOUFFARD épouse DENON Claudette
10, rue de la République
17510 SALEIGNES

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

RETOUR A :

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement.

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À REPORTER SUR LA PREUVE
DES DÉCISIONS

Présenté le : 13/12/2022
Distribué le : 13/12/2022
Signature du destinataire

R.C.S. NIORT 00290000 - AGREMENT N° 417

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

REFFERENCE

ADRESSES

Madame Claudette BOUFFARD épouse DENON
10 rue de la république
17510 SALAIGNES

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION

Maison du Département
la Brunette (emprises complémentaires)
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

TAD

RA 0290 1974 5FR

Moniteur
BOUFFARD André
1, rue du champ de revetizon
79370 CELLES-SUR-BELLE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

RETOUR A

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement

À COMPLÉTER PAR LE FACULTATIF
ET À RECHERCHER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : 21/12/22

Distribué le : 21/12/22

Signature du destinataire :

AC MAT-0005

R.C.S. NANTERRE B 350 000 000 - AGREMENT N° 417

RÉFÉRENCE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

CTURES Monsieur André BOUFFARD
1 rue du Champ de revetizon
79370 CELLE-SUR-BELLE

Niort, le 13 DEC. 2022

RÉCEPTION
ay et la RN 10
Brunette (emprises complémentaires)
le CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

RA 0290 1964 9FR

Monsieur
PETRAULT Sébastien
 4, rue du chêne
 Bois Roger
 79110 ALLOINAY

~~Département des Deux-Sèvres
 PERI/MISSION PATRIMOINE
 Maison du département
 Mail Lucie Aubrac
 79028 NIORT CEDEX~~

Signature du destinataire : _____

Présenté le : 19/12/2022

Distribué le : _____

RCS ACTIVIA 00260 000 - AGREMENT N° 417

AVIS DE RÉCEPTION
 DE VOTRE ENVOI
 RECOMMANDÉ
 Contre-remboursement.

A COMPTER DE LA DATE DE LA PREUVE
 ET A RENDRE A LA PREUVE
 DU DESTINATAIRE

REPERE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
 À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

ACTEURS Monsieur Sébastien PETRAULT

4 rue du Chêne
 Bois Roger

79110 ALLOINAY

Niort, le **13 DEC. 2022**

RÉCEPTION

Maison du Département
 et la RN 10
 La Brunette (emprises complémentaires)
 CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
 La responsable de la Mission Patrimoine



Nathalie SABIRON

RA 0290 1965 2FR

Monsieur
BRUNET Luc
6, route de Lezay
Les Treuillères
79190 CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À REPORTER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : 23/12/22
Distribué le : 23/12/22
Signature du destinataire :

RCS NANTOISE 00240 000 - AGENCE N° 417

RECEVUE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

ACTURES Monsieur Luc BRUNET
6 Route de Lezay
Les Treuillères
79190 CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

Niort, le 13 DEC. 2022

CEPTION
ay et la RN 10
a Brunette (emprises complémentaires)
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.


Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

TAD

RA 0290 1984 2FR



AVIS DE RÉCEPTION
 DE VOTRE ENVOI
 RECOMMANDÉ
 Contre-remboursement.

À CONTRÔLER PAR LE FACULTEUR
 ET À REPORTER SUR LE FEUILLET
 DE DISTRIBUTION

Présenté le : 13/12/2022
 Distribué le : [Signature]
 Signature du destinataire :

R.C.S. NANTERRE B 556 000 000 - AGREMENT N° 417
 AC MAT-0023

RECEPTION
 A :

Département des Deux-Sèvres
 PERI/MISSION PATRIMOINE
 Maison du Département
 Mail Lucie Aubrac
 79028 NIORT CEDEX

Madame
 SUSSET épouse TRILLAUD Danie
 15 Bois Roger
 79500 SAINT-VINCENT-LA-CHATRE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
 À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

CTURES Madame Danie SUSSET épouse TRILLAUD
 15 Bois Roger
 79500 SAINT VINCENT LA CHATRE

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION

ay et la RN 10
 a Brunette (emprises complémentaires)
 e CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
 La responsable de la Mission Patrimoine


 Nathalie SABIRON

RA 0290 1783 8FR

Madame
TERASSON, née CHANTELOUBE Henriette
2, rue du grand marchais
79120 VANZAY

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ
Contre-remboursement

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À RENDRE SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : 9 12 2022
Distribué le : 9 12 2022
Signature du destinataire : *[Signature]*

R.C.S. NANTERRE B 369 000 000 - AGRÈMENT N° 417
AC MAT-0042

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

ACTEURS Madame Henriette TERASSON
2 rue du Grand Marchais
79120 VANZAY

Niort, le 13 DEC. 2022

OBJET
Parcelles cadastrées au cadastre de la commune de
Mairie de Brunette (emprises complémentaires)
Parcelles cadastrées au cadastre de la commune de
Mairie de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine

[Signature]
Nathalie SABIRON)

LA POSTE

AVIS DE RÉCEPTION

DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ

Contre-remboursement

RA 0290 1784 1FR

Madame
RIVAULT Roselyne
1, Chemin du Grippault
Les Ormeaux
79190 MAIRE-LEVESCAULT

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

À CONSERVER PAR LE FACTEUR ET À REPOSER SUR LA PREUVE DE RÉCEPTION

Présenté le : 21/12

Distribué le : 21/12

Signature du destinataire :

R.C.S. NANTERRE B 356 000 000 - AGRÉMENT N° 417
AC MAT-0044

RECEVÉ

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

ADRESSES

Madame Roselyne RIVAULT

1 Chemin du Grippault
Les Ormeaux

79190 MAIRE-LEVESCAULT

Niort, le **13 DEC. 2022**

RECEPTION

Y et la RN 10
Brunette (emprises complémentaires)
CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

VALIDIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON,

TAD

RA 0290 1973 7FR

Monsieur
VALLET Jean-Marie
11, Grande-rue
TILLOU
79110 CHEF-BOUTTONNE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

RETOUR À L'ÉMETTEUR

À COMPTER PAR LE FACTEUR
ET À DÉPOSER EN BUREAU
DE DISTRIBUTION

Présenté le : 19/12/22
Distribué le :
Signature du destinataire :

R.C.S. NANTERRE B 556 000 000 - AGRÉMENT N° 417
AC MAT-0003

RÉFÉRENCE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

CTURES Monsieur Jean-Marie VALLET

11 Grande rue
TILLOU
79100 CHEF-BOUTTONNE

Niort, le **13 DEC. 2022**

CEPTION

ay et la RN 10
unette (emprises complémentaires)
LUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

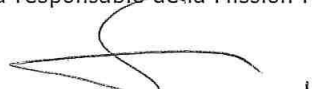
Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

TAD

RA 0290 1967 0FR

Monsieur
GIRARD Rémy
4 La TOISON
79500 SAINT-VINCENT-LA-CHATRE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

RETOUR A :

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À REPORTER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : 13.12.22
Distribué le :

Signature du destinataire :

R.G.E. NAVIERRE B 358 000 000 - AGRÉMENT N° 417
AC MAT-0001

RÉFÉRENCE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

CTURES Monsieur Rémy Girard
4 La Toison
79500 SAINT VINCENT LA CHATRE

Niort, le 13 DEC. 2022

REPTION
ay et la RN 10
Brunette (emprises complémentaires)
e CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.


Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ
Contre-remboursement.

RA 0290 1975 4FR

Monsieur
BOUFFARD René
20, rue Louis Magneron
79370 CELLES-SUR-BELLE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

Présenté le : 20121222

Signature du destinataire :

R.06 ACQUITANT-0000000000 - AGREMENT N° 417

RETOUR A :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

CTURES Monsieur René BOUFFARD
20 rue Louis Magneron
79370 CELLE-SUR-BELLE

Niort, le 13 DEC. 2022

OPTION

ay et la RN 10
Brunette (emprises complémentaires)
e CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine



Nathalie SABIRON

14 150
26-12
2022

RA 0290 1952 0FR

Monsieur
CHANTELOUBE Jean-Claude
1, rue des grands bois
79190 MAIRE-LEVESCAULT

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

RETOUR A

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement

À CONSERVER PAR LE RÉCIVÉ
ET À REMETTRE SUR LE BUREAU
DE DESTINATION

Présenté le : 21/12/22

Distribué le : 26/12/22

Signature du destinataire

R.C.B. XPT/PERI/B 000000000 - AGREMENT N° 417
AC - MAI - 0041

RÉFÉRENCE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

LECTURES Monsieur Jean-Claude CHANTELOUBE

1 rue des Grand bois

79190 MAIRE-LEVESCAULT

Niort, le 13 DEC. 2022

RÉCEPTION

May et la RN 10
la Brunette (emprises complémentaires)
de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine


Nathalie SABIRON

DEUX SEVRES
 LE DÉPARTEMENT
 MAISON DU DÉPARTEMENT
 55 49 05 79 73 - www.deux-sevres.fr
 441 Lucie Aubrac - CS 56800
 79028 Niort CEDEX

RECOMMANDE
R1 AR

NIORT PPDC
 DEUX SEVRES
 15-12-22
 535 L1 4H2821
 F4CB 790560

€ R.F.
005,84
 LA POSTE
 HZ 109330

RES

Restitution de l'information à l'expéditeur
 La Poste a tout mis en œuvre pour distribuer ce pli.
 Celui-ci vous est cependant retourné pour la raison suivante :
 La Poste has made every effort to deliver this item.
 However, we are returning it for the following reason:

Défaut d'accès ou d'adressage
 Address illegible / inaccessible

Destinataire inconnu à l'adresse
 Addressee unknown at marked address

Pli refusé par le destinataire
 Delivery refused by addressee

Pli avisé et non réclamé
 Unclaimed recorded delivery

LA POSTE

LA POSTE

AVIS DE RÉCEPTION
 DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ
 Contre-remboursement

A COMPLÉTER PAR LE DESTINATAIRE ET À RENDRE SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté le : _____

Distribué le : _____

Signature du destinataire : _____

RUE MARTIN, P. 565 339 000 - AGENCEMENT N° 417
 RC NANT 0033

RÉFÉRENCE

RA 0290 1961 8FR



RETOUR A :

Monstieur
 MOREAU Antoine
 Bois Roger
 79110 ALLOTINAX

Département des Deux-Sèvres
 Péri/Mission Patrimoine
 Maison du Département
 Mait Lucie Aubrac
 79028 NIORT CEDEX

Mission Patrimoine

INDIQUÉ AU VERSO

Insurance
 MEILLE CENTRE
 COURRIER
 Présenté le
 21/12/2022

Restitution de l'information à l'expéditeur
 La Poste a tout mis en œuvre pour distribuer ce pli.
 Celui-ci vous est cependant retourné pour la raison suivante :
 La Poste has made every effort to deliver this item.
 However, we are returning it for the following reason:

Défaut d'accès ou d'adressage
 Address illegible / inaccessible

Destinataire inconnu à l'adresse
 Addressee unknown at marked address

Pli refusé par le destinataire
 Delivery refused by addressee

Pli avisé et non réclamé
 Unclaimed recorded delivery

LA POSTE

DESTINATAIRE

DÉBITEUR 7 grammes

LA FUSIL

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ
Contre-remboursement

RA 0290 1956 4FR

Matrime
BOUFFARD épouse GRELET Roselyne
4, allée-des hirondelles
79170 BRIOUX-SUR-BOUTTONNE

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

RETOUR A :

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À RENDRE SUR LA PREUVE
DE MISE EN VOIE

Présenté le : 22-12-22
Distribué le : 22-12-22

Signature du destinataire : *[Signature]*

R.C.B. NANTERRE 45400.000 - AGRÈMENT N° 417
AC MAT-8809

RÉFÉRENCE

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

CTURES Madame Roselyne BOUFFARD épouse GRELLET
4 Allée des hirondelles
79170 BRIOUX SUR BOUTONNE

Niort, le 13 DEC. 2022

OPTION
ay et la RN 10
Brunette (emprises complémentaires)
e CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine

[Signature]
Nathalie SABIRON



CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

RECEPTEURS
Monsieur Philippe ROUMILLAC
2261 Route de Meylan
38330 BIVIERS

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION
y et la RN 10
Brunette (emprises complémentaires)
e CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

REGISTRATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine

Nathalie SABIRON

AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ
Contre-remboursement.

RA 0290 1983 9FR

Mon sieur
BRUNET Jean-François
3, rue de Germain
79120 SAINT-COUTANT

Département des Deux-Sèvres
PERI/MISSION PATRIMOINE
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
79028 NIORT CEDEX

À COMPLÉTER PAR LE FACTEUR
ET À REPOSER SUR LA PREUVE
DE DISTRIBUTION

Présenté le : *19 Dec*

Distribué le :

Signature du destinataire :
Jean François Brunet

R.C.S. NANTERRE B 256 000 000 - AGREMENT N° 417
AC MAT-0021

RETOUR À :

LE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

CTURES Monsieur Jean-François BRUNET
3 rue de Germain
79120 SAINT COUTANT

Niort, le 19 DEC. 2022

OPTION

ay et la RN 10
Brunette (emprises complémentaires)
e CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

NOTIFICATION

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum).
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
La responsable de la Mission Patrimoine



Nathalie SABIRÓN

RA 0290 1971 0FR

RA 0290 1971 0FR

AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE ENVOI RECOMMANDÉ Contre-remboursement

À COMPTER PAR LE FACTEUR ET À PARTIR DE LA PREUVE DE DISTRIBUTION DE DISTRIBUTION

Présenté le : 21/12/22

Distributeur N° 211912

Signature : [Signature]

R.C.S. ACQUITTEMENT N° 000 - AGREMENT N° 417

RETOUR À :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES

RECEPTION

NOTIFICATION



Monsieur COUTIN Pascal
 Tout y Faut
 79500 SAINT-VINCENT-LA-CHATRE

Département des Deux-Sèvres
 PERI/MISSION PATRIMOINE
 Maison du Département
 Mail Lucie Aubrac
 79028 NIORT CEDEX

CTURES Monsieur Pascal COUTIN
 Tout y Faut
 79500 SAINT VINCENT LA CHATRE

Niort, le 13 DEC. 2022

RECEPTION
 M. YANNICK BESSON
 Mairie de la Brunette (emprises complémentaires)
 de CLUSSAIS-LA-POMMERAIE

Par la présente, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête parcellaire, ci-joint, en date du 8 décembre 2022, concernant les terrains nécessaires à l'opération citée en objet.

Vous trouverez dans ce dernier toutes les modalités de ladite enquête qui se déroulera **du mardi 17 janvier 2023 - 9 h au vendredi 3 février 2023 17 h** à savoir :

- L'objet,
- La durée (15 jours minimum),
- L'affichage public,
- Le délai (1 mois), ainsi que les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies ainsi que les registres qui recueilleront les observations.
- La désignation du commissaire enquêteur, ainsi que le lieu où il siègera.

Le Département des Deux-Sèvres, reste à votre disposition pour vous apporter tous les éléments d'informations dont vous souhaiteriez disposer. Aussi, Monsieur Yannick BESSON reste à votre disposition au 05.49.06.78.52.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente et par délégation,
 La responsable de la Mission Patrimoine

[Signature]
 Nathalie SABIRON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES DEUX-SÈVRES

COMMUNE

DE *Maisonnay*

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Le Maire de *Maisonnay*..... certifie que l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2022, ouvrant une enquête parcellaire portant sur la modernisation de la RD 948 entre Maisonnay et la RN 10 (créneau Maisonnay – Bois Roger – giratoire de la Brunette – emprises complémentaires), ouverte du mardi 17 janvier 2023 9h00 au vendredi 3 février 2023 17h00 sur le territoire des communes de Maisonnay, Alloinay, Clussais-la-Pommeraiie et La Chapelle-Pouilloux

a été affiché en mairie

du *03* janvier 2023

au *03* février 2023

Fait à *Maisonnay*....., le *3* février 2023



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES DEUX-SÈVRES

COMMUNE

DE ALLOINAY

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Le Maire de Alloinay certifie que l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2022, ouvrant une enquête parcellaire portant sur la modernisation de la RD 948 entre Maisonnay et la RN 10 (créneau Maisonnay – Bois Roger – giratoire de la Brunette – emprises complémentaires), ouverte du mardi 17 janvier 2023 9h00 au vendredi 3 février 2023 17h00 sur le territoire des communes de Maisonnay, Alloinay, Clussais-la-Pommeraiie et La Chapelle-Pouilloux

a été affiché en mairie

du 16 décembre 2022

au 6 février 2023

Fait à Alloinay, le 6 février 2023

(cachet)

Bernard CHARTIER
Maire



envoyé par mail le 03/01/23 à 14h20.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES DEUX-SÈVRES

COMMUNE

DE LA CHAPELLE POUILLOUX

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Le Maire de *La Chapelle Pouilloux* certifie que l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2022, ouvrant une enquête parcellaire portant sur la modernisation de la RD 948 entre Maisonnay et la RN 10 (créneau Maisonnay – Bois Roger – giratoire de la Brunette – emprises complémentaires), ouverte du mardi 17 janvier 2023 9h00 au vendredi 3 février 2023 17h00 sur le territoire des communes de Maisonnay, Alloinay, Clussais-la-Pommeraiie et La Chapelle-Pouilloux

a été affiché en mairie

du 03 JAN. 2023

au 04 FEV. 2023

Fait à *La Chapelle Pouilloux* le 07 FEV. 2023

(cachet)

*la maire,
Marie-E. SAINTIER*



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES DEUX-SÈVRES

COMMUNE

DE CLUSSAIS LA POMMERAIE

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Le Maire deCLUSSAIS LA POMMERAIE..... certifie que l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2022, ouvrant une enquête parcellaire portant sur la modernisation de la RD 948 entre Maisonnay et la RN 10 (créneau Maisonnay – Bois Roger – giratoire de la Brunette – emprises complémentaires), ouverte du mardi 17 janvier 2023 9h00 au vendredi 3 février 2023 17h00 sur le territoire des communes de Maisonnay, Alloinay, Clussais-la-Pommeraie et La Chapelle-Pouilloux

a été affiché en mairie

du 03 janvier 2023.

au 03 février 2023 inclus.

Fait àCLUSSAIS LA POMMERAIE....., le 03 février 2023.



(cachet)

Le Maire,
Étienne FOUCHÉ